

**FAF BYMYCAR (Echirolles)**

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092 APE/NAF 4511Z

# BULLETIN DE PAIE

Période du 01/01/19 au 31/01/19

Paie le 31/01/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79 Matricule 011000020

Date 10/02/00

Fonbesset

Emploi CADRE DIRIGEANT

Indice B

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Qualification DIRECTEUR

Niveau IV

Département COMMUN DIRECTION

Coef. 402

Catégorie Cadre

Horaire 151,6700

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10000,00</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10000,00			0,00	1300,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
		6623,00	0,350		1,00	1,00
Complémentaire Santé					23,18	59,61
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>		10000,00			0,00	0,00
<b>RETRAITE</b>					0,00	201,00
Sécurité Sociale plafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Sécurité Sociale déplafonnée		10000,00	0,400		40,00	190,00
Complémentaire Tranche 1		3377,00	4,010		135,42	202,95
Complémentaire Tranche 2		6623,00	9,720		643,76	964,97
Contribution d'Equilibre Technique		10000,00	0,140		14,00	21,00
<b>FAMILLE</b>		10000,00			0,00	525,00
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		10000,00			0,00	420,00
APEC		10000,00	0,024		2,40	3,60
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>					0,00	561,16
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	6,800		673,68	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	2,900		287,31	0,00
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR</b>					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2065,58</b>	<b>4814,32</b>

**NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU**

**7934,42**

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

386,58

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	8221,73	11,60	953,72

Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Heures payées	Net payé en euros	
									Alègement des cotisations employeur	Montant
										6980,70
Mois	10000,00	2065,58	4814,32	0,00	8221,73	151,67	0,00	151,67		
An	10000,00	2065,58	4814,32	0,00	8221,73	151,67	0,00	151,67	0,00	

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	0,00	16,00	20,00
Repos compensateur	0,00	0,00	0,00
Congés Fraction.	0,00	0,00	0,00
RTT	0,00	0,00	0,00

**Dates de congés**

Du Au  
Du Au  
Du Au

**Total versé par l'employeur 14814,32**

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociale

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

**FAF BYMYCAR (Echirolles)**

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092

APE/NAF 4511Z

# BULLETIN DE PAIE

Période du 01/02/19 au 28/02/19

Paiement le 28/02/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79

Matricule 011000020

Date 10/02/00

Emploi CADRE DIRIGEANT

Indice B

Qualification DIRECTEUR

Niveau IV

Département COMMUN DIRECTION

Coef. 402

Catégorie Cadre

Horaire 151,6700

Fonbasset

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10000,00</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10000,00			0,00	1300,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
					1,00	1,00
		6623,00	0,350		23,18	59,61
Complémentaire Santé					0,00	0,00
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>						
<b>RETRAITE</b>						
Sécurité Sociale plafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Sécurité Sociale déplafonnée		10000,00	0,400		40,00	190,00
Complémentaire Tranche 1		3377,00	4,010		135,42	202,95
Complémentaire Tranche 2		6623,00	9,720		643,76	964,97
Contribution d'Equilibre Technique		10000,00	0,140		14,00	21,00
<b>FAMILLE</b>						
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		10000,00			0,00	420,00
APEC		10000,00	0,024		2,40	3,60
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>						
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	6,800		673,68	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	2,900		287,31	0,00
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2065,58</b>	<b>4814,32</b>

**NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU**

**7934,42**

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

146,58

Impôt sur le revenu						Base	Taux de prélèvement à la source			Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source						8221,73	11,60			953,72	
Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Heures payées	Net payé en euros		
Mois	10000,00	2065,58	4814,32	0,00	8221,73	151,67	0,00	151,67	6980,70		
An	20000,00	4131,16	9628,64	0,00	16443,46	303,34	0,00	303,34	Allègement des cotisations employeur 0,00		
<b>Compteurs</b>						<b>Dates de congés</b>				<b>Total versé par l'employeur</b>	
<b>Pris</b>						<b>Restant</b>				<b>Acquis</b>	
Congés						0,00				16,00	
Repos compensateur						0,00				0,00	
Congés Fraction.						0,00				0,00	
RTT						0,00				0,00	
						Du Au					
						Du Au					
						Du Au					

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociale

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

FAF BYMYCAR (Echirolles)

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092

APE/NAF 4511Z

## BULLETIN DE PAIE

Période du 01/03/19 au 31/03/19

Païement le 31/03/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79 Matricule 011000020

Date 10/02/00

Fonbesset

Emploi CADRE DIRIGEANT

Indice B

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Qualification DIRECTEUR

Niveau IV

Département COMMUN DIRECTION

Coef. 402

Catégorie Cadre

Horaire 151,6700

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
Bonus				10000,00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>20000,00</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		20000,00			0,00	2600,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
					1,00	1,00
		16623,00	0,350		58,18	149,61
Complémentaire Santé					0,00	0,00
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>		20000,00			0,00	402,00
<b>RETRAITE</b>						
Sécurité Sociale plafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Sécurité Sociale déplafonnée		20000,00	0,400		80,00	380,00
Complémentaire Tranche 1		3377,00	4,010		135,42	202,95
Complémentaire Tranche 2		16623,00	9,720		1615,76	2421,97
Contribution d'Equilibre Technique		20000,00	0,140		28,00	42,00
<b>FAMILLE</b>		20000,00			0,00	1050,00
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		20000,00			0,00	840,00
APEC		20000,00	0,024		4,80	7,20
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>					0,00	1122,32
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		19814,00	6,800		1347,35	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		19814,00	2,900		574,61	0,00
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>4089,95</b>	<b>9583,08</b>

## NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

15910,05

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

293,16

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	16484,66	11,60	1912,22

Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Heures payées	Net payé en euros	
Mois	20000,00	4089,95	9583,08	0,00	16484,66	151,67	0,00	151,67	13997,83	
An	40000,00	8221,11	19211,72	0,00	32928,12	455,01	0,00	455,01	Allogement des cotisations employeur	0,00

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	0,00	16,00	25,00
Repos compensateur	0,00	0,00	0,00
Congés Fraction.	0,00	0,00	0,00
RTT	0,00	0,00	0,00

## Dates de congés

Du Au

Du Au

Du Au

Total versé par l'employeur 29583,08

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociale

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

FAF BYMYCAR (Echirolles)

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092

APE/NAF 4511Z

## BULLETIN DE PAIE

Période du 01/04/19 au 30/04/19

Paie par le 30/04/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79

Matricule 011000020

Date 10/02/00

Emploi CADRE DIRIGEANT

Indice B

Qualification DIRECTEUR

Niveau IV

Département COMMUN DIRECTION

Coef. 402

Catégorie Cadre

Horaire 151,6700

Fonbesset

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10000,00</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10000,00			0,00	1300,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
					1,00	1,00
Complémentaire Santé		6623,00	0,350		23,18	59,61
					0,00	0,00
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>						
<b>RETRAITE</b>						
Sécurité Sociale plafonnée		10000,00			0,00	201,00
Sécurité Sociale déplafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Complémentaire Tranche 1		10000,00	0,400		40,00	190,00
Complémentaire Tranche 2		3377,00	4,010		135,42	202,95
Contribution d'Equilibre Technique		6623,00	9,720		643,76	964,97
<b>FAMILLE</b>						
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		10000,00			0,00	420,00
APEC		10000,00	0,024		2,40	3,60
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>						
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	6,800		673,68	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	2,900		287,31	0,00
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR</b>					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2065,58</b>	<b>4814,32</b>

## NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

7934,42

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

146,58

Impôt sur le revenu		Base	Taux de prélèvement à la source	Montant						
Impôt sur le revenu prélevé à la source		8221,73	11,60	953,72						
<b>Net payé en euros</b>										
<b>6980,70</b>										
Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Heures payées	Allègement des cotisations employeur	0,00
Mois	10000,00	2065,58	4814,32	0,00	8221,73	151,67	0,00	151,67		
An	50000,00	10286,69	24026,04	0,00	41149,85	606,68	0,00	606,68		
<b>Compteurs</b>		<b>Pris</b>	<b>Restant</b>	<b>Acquis</b>	<b>Dates de congés</b>				<b>Total versé par l'employeur</b>	<b>14814,32</b>
Congés		0,00	16,00	27,50	Du	Au				
Repos compensateur		0,00	0,00	0,00	Du	Au				
Congés Fraction.		0,00	0,00	0,00	Du	Au				
RTT		0,00	0,00	0,00						

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociale

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

**FAF BYMYCAR (Echirolles)**

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092

APE/NAF 4511Z

# BULLETIN DE PAIE

Période du 01/05/19 au 31/05/19

Paiement le 31/05/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79 Matricule 011000020

Date 10/02/00

Fonbesset

Emploi CADRE DIRIGEANT

Indice B

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Qualification DIRECTEUR

Niveau IV

Département COMMUN DIRECTION

Coef. 402

Catégorie Cadre

Horaire 151,6700

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
Absence congés payés	10,00	384,62			3846,20	
Indemnité de congés payés				4631,64		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10785,44</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10785,44			0,00	1402,11
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
		7408,44	0,350		1,00	1,00
Complémentaire Santé					25,93	66,68
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>		10785,44			0,00	0,00
<b>RETRAITE</b>						216,79
Sécurité Sociale plafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Sécurité Sociale déplafonnée		10785,44	0,400		43,14	204,92
Complémentaire Tranche 1		3377,00	4,010		135,42	202,95
Complémentaire Tranche 2		7408,44	9,720		720,10	1079,41
Contribution d'Equilibre Technique		10785,44	0,140		15,10	22,65
<b>FAMILLE</b>		10785,44			0,00	566,24
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		10785,44			0,00	452,99
APEC		10785,44	0,024		2,59	3,88
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>					0,00	605,25
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		10685,13	6,800		726,58	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		10685,13	2,900		309,86	0,00
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR</b>					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2224,55</b>	<b>5188,90</b>

**NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU 8560,89**

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie 158,09

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	8870,75	11,60	1029,01

Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Heures payées	Net payé en euros	
									Alègement des cotisations employeur	
Mois	10785,44	2224,55	5188,90	0,00	8870,75	88,67	0,00	151,67		7531,88
An	60785,44	12511,24	29214,94	0,00	50020,60	695,35	0,00	758,35	0,00	

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	10,00	6,00	30,00
Repos compensateur	0,00	0,00	0,00
Congés Fraction.	0,00	0,00	0,00
RTT	0,00	0,00	0,00

Dates de congés	
Du 20/05/19	Au 31/05/19
Du	Au
Du	Au

<b>Total versé par l'employeur</b>	<b>15974,34</b>
------------------------------------	-----------------

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociale

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

**FAF BYMYCAR (Echirolles)**

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092

APE/NAF 4511Z

# BULLETIN DE PAIE

Période du 01/06/19 au 30/06/19

Paiement le 30/06/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79

Matricule 011000020

Date 10/02/00

Emploi CADRE DIRIGEANT

Indice B

Qualification DIRECTEUR

Niveau IV

Département COMMUN DIRECTION

Coef. 402

Catégorie Cadre

Horaire 151.6700

Fonbesset

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000.00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10000.00</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10000.00			0.00	1300.00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377.00	0.350		11.82	75.30
					1.00	1.00
		6623.00	0.350		23.18	59.61
					0.00	0.00
Complémentaire Santé					0.00	201.00
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>						
<b>RETRAITE</b>						
Sécurité Sociale plafonnée		3377.00	6.900		233.01	288.73
Sécurité Sociale déplafonnée		10000.00	0.400		40.00	190.00
Complémentaire Tranche 1		3377.00	4.010		135.42	202.95
Complémentaire Tranche 2		6623.00	9.720		643.76	964.97
Contribution d'Equilibre Technique		10000.00	0.140		14.00	21.00
<b>FAMILLE</b>					0.00	525.00
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		10000.00			0.00	420.00
APEC		10000.00	0.024		2.40	3.60
					0.00	561.16
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>						
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		10488.53	6.800		713.22	0.00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		10488.53	2.900		304.18	0.00
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR</b>					0.00	0.00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2121.99</b>	<b>4814.32</b>
Participation Nette Placée					525.12	

**NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU**

**7934.42**

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

146.58

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	8221.73	11.60	953.72

Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Heures payées	Net payé en euros	
Mois	10000.00	2065.58	4930.63	0.00	8221.73	151.67	0.00	151.67	6980.70	
An	70785.44	14576.82	34145.57	0.00	58242.33	847.02	0.00	910.02	Allègement des cotisations employeur	0.00

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	0.00	30.00	2.50
Repos compensateur	0.00	0.00	0.00
Congés Fraction.	0.00	0.00	0.00
RTT	0.00	0.00	0.00

**Dates de congés**

Du Au

Du Au

Du Au

**Total versé par l'employeur 14930.63**

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociale

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

**FAF BYMYCAR (Echirolles)**

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092

APE/NAF 4511Z

# BULLETIN DE PAIE

Période du 01/07/19 au 31/07/19

Paiement le 31/07/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79

Matricule 011000020

Date 10/02/00

Fonbesset

Emploi CADRE DIRIGEANT

Indice B

Qualification DIRECTEUR

Niveau IV

Département COMMUN DIRECTION

Coef. 402

Catégorie Cadre

Horaire 151,6700

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10000,00</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10000,00			0,00	1300,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
		6623,00	0,350		1,00	1,00
Complémentaire Santé					23,18	59,61
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>					0,00	0,00
<b>RETRAITE</b>		10000,00			0,00	201,00
Sécurité Sociale plafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Sécurité Sociale déplafonnée		10000,00	0,400		40,00	190,00
Complémentaire Tranche 1		3377,00	4,010		135,42	202,95
Complémentaire Tranche 2		6623,00	9,720		643,76	964,97
Contribution d'Equilibre Technique		10000,00	0,140		14,00	21,00
<b>FAMILLE</b>		10000,00			0,00	525,00
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		10000,00			0,00	420,00
APEC		10000,00	0,024		2,40	3,60
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>					0,00	561,16
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	6,800		673,68	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	2,900		287,31	0,00
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR</b>					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2065,58</b>	<b>4814,32</b>

**NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU**

Cadre Net à payer

**7934,42**

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

Net à payer

146,58

Impôt sur le revenu						Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source						8221,73	11,60	953,72
<b>Cum</b>	<b>Salaire brut</b>	<b>Charges salariales</b>	<b>Charges patronales</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Net imposable</b>	<b>Heures travaillées</b>	<b>Heures supplémentaires</b>	<b>Heures payées</b>
Mois	10000,00	2065,58	4814,32	0,00	8221,73	151,67	0,00	151,67
An	80785,44	16642,40	38959,89	0,00	66464,06	998,69	0,00	1061,69
<b>Net payé en euros</b>								<b>6980,70</b>
<b>Allègement des cotisations employeur</b>								<b>0,00</b>
<b>Total versé par l'employeur</b>								<b>14814,32</b>

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	0,00	30,00	5,00
Repos compensateur	0,00	0,00	0,00
Congés Fraction.	0,00	0,00	0,00
RTT	0,00	0,00	0,00

**Dates de congés**

Du Au  
Du Au  
Du Au

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociale

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

FAF BYMYCAR (Echirolles)

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092

APE/NAF 4511Z

## BULLETIN DE PAIE

Période du 01/08/19 au 31/08/19  
Paie le 31/08/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79 Matricule 011000020  
Date 10/02/00

Fonbesset

Emploi CADRE DIRIGEANT  
Qualification DIRECTEUR  
Département COMMUN DIRECTION  
Catégorie Cadre DirigeantNiveau IV  
Coef. 402  
Indice B

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
Absence congés payés	5,00	384,62			1923,10	
Indemnité de congés payés				2198,08		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10274,98</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10274,98			0,00	1335,75
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
					1,00	1,00
		6897,98	0,350		24,14	62,09
Complémentaire Santé					0,00	0,00
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		10274,98			0,00	206,53
<b>RETRAITE</b>						
Sécurité Sociale plafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Sécurité Sociale déplafonnée		10274,98	0,400		41,10	195,22
Complémentaire Tranche 1		3377,00	4,010		135,42	202,95
Complémentaire Tranche 2		6897,98	9,720		670,49	1005,04
Contribution d'Equilibre Technique		10274,98	0,140		14,38	21,58
FAMILLE		10274,98			0,00	539,44
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		10274,98			0,00	431,55
APEC		10274,98	0,024		2,47	3,70
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>						
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		10179,43	6,800		692,20	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		10179,43	2,900		295,20	0,00
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2121,23</b>	<b>4945,46</b>

## NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

Cadre Net à payer

8153,75

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

Net à payer

150,61

Impôt sur le revenu		Base	Taux de prélèvement à la source	Montant							
Impôt sur le revenu prélevé à la source		8448,95	11,60	980,08							
				<b>Net payé en euros</b>							
Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable						
Mois	10274,98	2121,23	4945,46	0,00	8448,95						
An	91060,42	18763,63	43905,35	0,00	74913,01						
										<b>Alègement des cotisations employeur</b>	0,00
										<b>Total versé par l'employeur</b>	15220,44

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	5,00	25,00	7,50
Repos compensateur	0,00	0,00	0,00
Congés Fraction.	0,00	0,00	0,00

## Dates de congés

Du 12/08/19 Au 17/08/19

Du Au

Du Au

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociale

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

**FAF BYMYCAR (Echirolles)**

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092 APE/NAF 4511Z

# BULLETIN DE PAIE

Période du 01/09/19 au 30/09/19  
 Paiement le 30/09/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79 Matricule 011000020  
 Date 10/02/00

Fonbesset

Emploi CADRE DIRIGEANT

Qualification DIRECTEUR Niveau IV

Département COMMUN DIRECTION Coef. 402

Catégorie Cadre Dirigeant Indice B

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10000,00</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10000,00			0,00	1300,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
					1,00	1,00
Complémentaire Santé		6623,00	0,350		23,18	59,61
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>					0,00	0,00
<b>RETRAITE</b>		10000,00			0,00	201,00
Sécurité Sociale plafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Sécurité Sociale déplafonnée		10000,00	0,400		40,00	190,00
Complémentaire Tranche 1		3377,00	4,010		135,42	202,95
Complémentaire Tranche 2		6623,00	9,720		643,76	964,97
Contribution d'Equilibre Technique		10000,00	0,140		14,00	21,00
<b>FAMILLE</b>					0,00	525,00
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		10000,00			0,00	420,00
APEC		10000,00	0,024		2,40	3,60
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>					0,00	561,16
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	6,800		673,68	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	2,900		287,31	0,00
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR</b>					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2065,58</b>	<b>4814,32</b>

<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>	<b>7934,42</b>
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	146,58

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	8221,73	11,20	920,83

Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Net payé en euros	
Mois	10000,00	2065,58	4814,32	0,00	8221,73	7013,59	
An	101060,42	20829,21	48719,67	0,00	83134,74	Allègement des cotisations employeur	0,00

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	0,00	25,00	10,00
Repos compensateur	0,00	0,00	0,00
Congés Fraction.	0,00	0,00	0,00

Dates de congés		Total versé par l'employeur	
Du	Au		14814,32
Du	Au		
Du	Au		

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations social  
 Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

FAF BYMYCAR (Echirolles)

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092

APE/NAF 4511Z

## BULLETIN DE PAIE

Période du 01/10/19 au 31/10/19

Paiement le 31/10/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79

Matricule 011000020

Date 10/02/00

Fonbesset

Emploi CADRE DIRIGEANT

Qualification DIRECTEUR

Département COMMUN DIRECTION

Catégorie Cadre Dirigeant

Niveau IV

Coef. 402

Indice B

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10000,00</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10000,00			0,00	1300,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
					1,00	1,00
		6623,00	0,350		23,18	59,61
Complémentaire Santé					0,00	0,00
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		10000,00			0,00	201,00
<b>RETRAITE</b>						
Sécurité Sociale plafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Sécurité Sociale déplafonnée		10000,00	0,400		40,00	190,00
Complémentaire Tranche 1		3377,00	4,010		135,42	202,95
Complémentaire Tranche 2		6623,00	9,720		643,76	964,97
Contribution d'Equilibre Technique		10000,00	0,140		14,00	21,00
<b>FAMILLE</b>		10000,00			0,00	525,00
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		10000,00			0,00	420,00
APEC		10000,00	0,024		2,40	3,60
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>						
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	6,800		673,68	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	2,900		287,31	0,00
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR</b>					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2065,58</b>	<b>4814,32</b>

## NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

7934,42

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

146,58

Impôt sur le revenu		Base	Taux de prélèvement à la source	Montant							
Impôt sur le revenu prélevé à la source		8221,73	11,20	920,83							
				<b>Net payé en euros</b>							
Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable						
Mois	10000,00	2065,58	4814,32	0,00	8221,73						
An	111060,42	22894,79	53533,99	0,00	91356,47						
										<b>Allègement des cotisations employeur</b>	0,00
										<b>Total versé par l'employeur</b>	14814,32

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	0,00	25,00	12,50
Repos compensateur	0,00	0,00	0,00
Congés Fraction.	0,00	0,00	0,00

## Dates de congés

Du Au

Du Au

Du Au

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociale

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée

FAF BYMYCAR (Echirolles)

AVENUE AUGUSTE FERRIER

38130 ECHIROLLES

SIRET 305024747 00092

APE/NAF 4511Z

## BULLETIN DE PAIE

Période du 01/11/19 au 30/11/19

Paiement le 30/11/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79

Matricule 011000020

Date 10/02/00

Fonbesset

Emploi CADRE DIRIGEANT

Qualification DIRECTEUR

Département COMMUN DIRECTION

Catégorie Cadre Dirigeant

Niveau IV

Coef. 402

Indice B

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10000,00</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10000,00			0,00	1300,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
					1,00	1,00
		6623,00	0,350		23,18	59,61
Complémentaire Santé					0,00	0,00
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>					0,00	201,00
<b>RETRAITE</b>						
Sécurité Sociale plafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Sécurité Sociale déplafonnée		10000,00	0,400		40,00	190,00
Complémentaire Tranche 1		3377,00	4,010		135,42	202,95
Complémentaire Tranche 2		6623,00	9,720		643,76	964,97
Contribution d'Equilibre Technique		10000,00	0,140		14,00	21,00
<b>FAMILLE</b>					0,00	525,00
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>						
Chômage		10000,00			0,00	420,00
APEC		10000,00	0,024		2,40	3,60
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>					0,00	561,16
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	6,800		673,68	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		9907,00	2,900		287,31	0,00
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR</b>					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2065,58</b>	<b>4814,32</b>

## NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

7934,42

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie

146,58

Impôt sur le revenu		Base	Taux de prélèvement à la source	Montant							
Impôt sur le revenu prélevé à la source		8221,73	11,20	920,83							
				<b>Net payé en euros</b>							
Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable						
Mois	10000,00	2065,58	4814,32	0,00	8221,73						
An	121060,42	24960,37	58348,31	0,00	99578,20						
										<b>Allègement des cotisations employeur</b>	0,00
										<b>Total versé par l'employeur</b>	14814,32

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	0,00	25,00	15,00
Repos compensateur	0,00	0,00	0,00
Congés Fraction.	0,00	0,00	0,00

## Dates de congés

Du Au  
Du Au  
Du Au

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations social

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée



**FAF BYMYCAR**

8204 000118392 OUVRUR000111



M. PERRIN MICKAEL  
FONBESSET  
38210 SAINT QUENTIN ISERE

Caen, le 02/05/2019

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations relatives à la participation versée par votre entreprise au titre de l'exercice 2018.

Montant global de la Réserve Spéciale de Participation	33 230,00 €
--	-------------

Votre part s'élève à :

Montant brut de votre participation	581,53 €
Montant des prélèvements sociaux	56,41 €
<b>Montant net de votre participation</b>	<b>525,12 €</b>

 **Vous avez jusqu'au 27/05/2019 (17h00, heure de Paris sur internet) pour nous communiquer votre choix** entre l'investissement dans le(s) plan(s) d'épargne de votre entreprise et/ou le règlement (imposable aux revenus).

### COMMENT EXPRIMER VOTRE CHOIX

Deux canaux possibles :



Soit par internet sur votre Espace personnel [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)



Soit via l'application mobile **Mon Epargne Salariale**. Flashez ce QR code avec votre smartphone pour télécharger l'application (compatible iPhone et Android).



Munissez-vous de votre numéro d'entreprise [118392] et de votre code serveur [46863619].

Les informations sur les différentes formes de placements, leur durée d'indisponibilité et les cas de débloquages anticipés sont consultables en ligne au moment de l'expression de votre choix.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez demander l'envoi par courrier d'un formulaire de réponse en appelant le 02 31 07 74 02 avant le 20/05/2019.

Aucune réponse par retour de ce courrier ne sera prise en compte par le service Relations Epargnants.



A défaut de réponse reçue avant le **27/05/2019 (17h00, heure de Paris sur internet)**, votre participation sera investie automatiquement dans le FCPE CAP ISR MONETAIRE (PEE).

**Il est donc inutile de nous communiquer votre réponse si vous optez pour ce choix d'investissement.**

Nous vous remercions de votre confiance  
Le service Relations Epargnants



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER UN TÉLÉCONSEILLER**



du lundi au vendredi, de 08h30 à 18h00, au 02 31 07 78 00 en vous munissant des identifiants ci-dessous.

**Votre identification :** ■ N° d'entreprise : **118392** ■ Code serveur : **46863619** ■ N° de compte : **1710459122127**

Monsieur Mickael PERRIN  
Fonbesset

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Fontaine, le 26 avril 2019

Objet : Versement Participation légale aux résultats 2018

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que vous allez pouvoir bénéficier au titre des résultats 2018 de la société FAF BYMYCAR de la participation légale.

Ce versement vient récompenser le travail fourni dans une période dont je sais qu'elle a demandé à tous des efforts importants.

Le montant de la réserve de Participation calculé, est réparti entre les collaborateurs en fonction du temps de présence de chacun sur l'année 2018 sous réserve d'avoir 3 mois d'ancienneté.

Ainsi, pour un collaborateur ayant travaillé toute l'année à temps plein, et n'ayant pas eu d'absence maladie, le montant sera de 525€ nets (arrondi à l'euro) . Vous recevrez dans les prochains jours, un courrier et un mail de NATIXIS INTEREPARGNE qui assure la gestion de ce dispositif sachant que, vous avez le choix entre :

- le versement immédiat de la somme calculée, qui sera alors incluse dans votre revenu imposable,
- un placement sur un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) dont vous trouverez le mode de fonctionnement dans le dépliant ci-joint., qui vous permet de vous constituer une épargne.

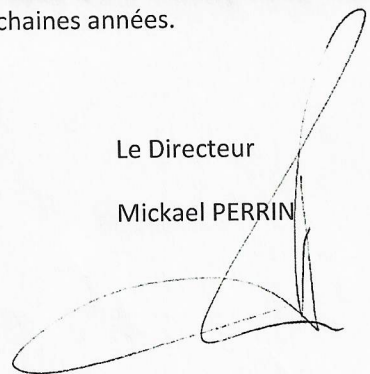
J'attire votre attention sur le fait que vous disposerez d'un délai de 15 jours pour répondre et qu'à défaut, votre montant de participation sera obligatoirement placé sur le PEE.

Je vous remercie pour le travail effectué au cours de l'année 2018 et vous invite à maintenir les actions mises en œuvre afin que nous puissions procéder à des versements similaires, les prochaines années.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur

Mickael PERRIN



**FAF BYMYCAR (Echirolles)**  
 AVENUE AUGUSTE FERRIER  
 38130 ECHIROLLES  
 SIRET 305024747 00092 APE/NAF 4511Z

# BULLETIN DE PAIE

Période du 01/12/19 au 31/12/19  
 Paiement le 31/12/19 par Virement

Conv. coll. Convention Collective de l'automobile

M PERRIN Mickael

N° Séc.Soc. 1710459122127 79 Matricule 011000020  
 Date 10/02/00

Fonbesset

Emploi CADRE DIRIGEANT  
 Qualification DIRECTEUR Niveau IV  
 Département COMMUN DIRECTION Coef. 402  
 Catégorie Cadre Dirigeant Indice B

38210 SAINT QUENTIN/ISERE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié		Part employeur
				Gain	Retenue	
Salaire mensuel				10000,00		
Absence congés payés	5,00	384,62			1923,10	
Indemnité de congés payés				2198,08		
<b>TOTAL BRUT</b>				<b>10274,98</b>		
<b>SANTE</b>						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		10274,98			0,00	1335,75
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3377,00	0,350		11,82	75,30
		6897,98	0,350		1,00	1,00
Complémentaire Santé					24,14	62,09
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		10274,98			0,00	0,00
RETRAITE					0,00	206,53
Sécurité Sociale plafonnée		3377,00	6,900		233,01	288,73
Sécurité Sociale déplafonnée		10274,98	0,400		41,10	195,22
Complémentaire Tranche 1		3377,00	4,010		135,42	202,95
Complémentaire Tranche 2		6897,98	9,720		670,49	1005,04
Contribution d'Equilibre Technique		10274,98	0,140		14,38	21,58
FAMILLE		10274,98			0,00	539,44
ASSURANCE CHOMAGE						
Chômage		10274,98			0,00	431,55
APEC		10274,98	0,024		2,47	3,70
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					0,00	576,58
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		10179,43	6,800		692,20	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		10179,43	2,900		295,20	0,00
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					0,00	0,00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>					<b>2121,23</b>	<b>4945,46</b>

récup 29/11/19

<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>	<b>8153,75</b>
<i>dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie</i>	150,61

Impôt sur le revenu	Base	Taux de prélèvement à la source	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	8448,95	11,20	946,28

Cum	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Net payé en euros	
Mois	10274,98	2121,23	4945,46	0,00	8448,95		7207,47
An	131335,40	27081,60	63293,77	0,00	108027,15	Allègement des cotisations employeur	0,00

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés	5,00	20,00	17,50
Repos compensateur	0,00	0,00	0,00
Congés Fraction.	0,00	0,00	0,00

Dates de congés  
 Du 19/11/19 Au 23/11/19  
 Du Au  
 Du Au

Total versé par l'employeur	15220,44
-----------------------------	----------

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations social  
 Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée



# PEE

## ÉPARGNE SALARIALE

### Guide de l'épargnant

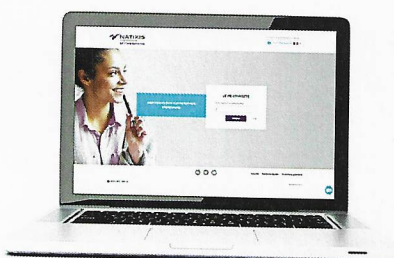
Votre entreprise vous fait bénéficier d'un **dispositif d'épargne salariale**, le **Plan d'Épargne Entreprise (PEE)**, formule d'épargne pour financer vos projets à moyen terme.

Cette formule d'épargne volontaire est ouverte à tous les salariés bénéficiant d'au moins 3 mois d'ancienneté au sein de l'entreprise.

Ce dispositif vous permet de vous constituer une épargne dans des conditions fiscales et sociales privilégiées et vous propose un choix de placement adapté à votre profil d'épargnant.

La gestion administrative de votre dispositif est confiée à Natixis Interépargne. Pionnière en matière de produits et services d'épargne salariale, Natixis Interépargne est n°1 de la tenue de comptes d'épargne salariale<sup>(1)</sup>.

Pour plus de précisions sur votre dispositif, n'hésitez pas à vous rendre sur votre Espace personnel.



## GÉREZ ET SUIVEZ VOTRE COMPTE EN LIGNE DEPUIS VOTRE ESPACE PERSONNEL

### Réponse à votre participation

Dès l'ouverture de la campagne de participation, vous recevez un email\* vous invitant à répondre en ligne sur votre Espace personnel ou bien depuis votre application mobile. Vous pourrez choisir entre percevoir en totalité ou en partie ces sommes ou les investir sur votre PEE :

- la part investie dans le dispositif sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS ;
- la part perçue immédiatement sera, en revanche, soumise à l'imposition.

### À défaut de réponse :

- votre participation sera investie dans le FCPE CAP ISR MONÉTAIRE du PEE.

\*Si votre adresse email n'est pas renseignée, vous recevez un courrier. Toutefois, votre réponse sera quand même à saisir en ligne.

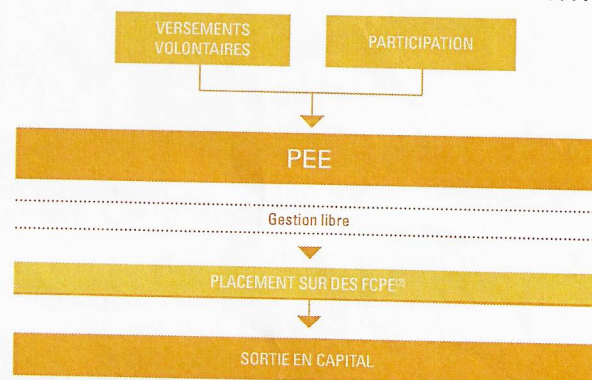
### Versements volontaires\*\*

- Par **carte bancaire**, en vous connectant sur votre Espace personnel, rubrique « Vos opérations > Versements » et en choisissant l'option « Effectuer un versement ponctuel ».
- Par **prélèvement ponctuel ou automatique sur votre compte bancaire**, en vous connectant sur votre Espace personnel, rubrique « Vos opérations > Versements ».

\*\*Dans la limite de 25 % de la rémunération annuelle brute ou du revenu professionnel.



## VOTRE DISPOSITIF EN SYNTHÈSE



(1) Source AFG au 31/10/2018.  
(2) Fonds Communs de Placement d'Entreprise.

## VOS CHOIX DE PLACEMENT

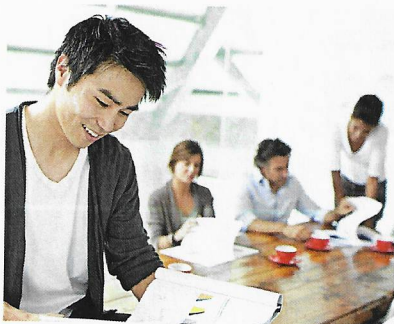
Compartiment/FCPE	Composition du fonds	Indicateur de risque et de rendement <sup>(1)</sup>	Durée minimale de placement recommandée <sup>(2)</sup>
Cap ISR Monétaire	100 % produits monétaires et de taux de la zone euro	1/7	3 mois
Avenir Obligataire	70-100 % obligations et titres de créances 0-20 % obligations internationales 0-30 % produits monétaires de la zone euro	2/7	3 ans
Cap ISR Mixte Solidaire	30-60 % actions européennes 20-65 % produits de taux de la zone Euro 0-10 % produits de taux internationaux 5-10 % titres solidaires	4/7	5 ans
Cap ISR Croissance	60-85 % actions européennes 5-45 % produits de taux et monétaires de la zone euro 0-10 % produits de taux internationaux	5/7	5 ans

### QUAND VOTRE ÉPARGNE DEVIENT-ELLE DISPONIBLE ?

En contrepartie des avantages fiscaux dont elle bénéficie, votre épargne est en principe indisponible pendant 5 ans.

Toutefois, la loi a prévu plusieurs cas de déblocage anticipé dans le cadre du PEE :

- Mariage ou PACS de l'épargnant ;
- Naissance ou adoption d'un 3<sup>e</sup> enfant (et des suivants) ;
- Divorce ou dissolution d'un PACS avec garde d'au moins un enfant ;
- Invalidité de l'épargnant, de son conjoint ou Pacsé ou d'un enfant ;
- Décès de l'épargnant, de son conjoint ou Pacsé ;
- Cessation du contrat de travail ;
- Création ou reprise d'entreprise ;
- Acquisition ou agrandissement de la résidence principale ;
- Surendettement.



### COMMENT RETIRER VOTRE ÉPARGNE PLACÉE ?

#### En cas de déblocage anticipé

Vous avez la possibilité de faire votre demande de remboursement directement sur  **votre Espace personnel**, rubrique « Vos opérations > Remboursement ». En cas de demande incomplète ou refusée, vous recevez au bout de 48h un email vous précisant les motifs de non recevabilité de votre demande et vous invitant le cas échéant à la compléter.

#### Au terme de la période de blocage

Connectez-vous sur  **votre Espace personnel**, rubrique « Vos opérations > Remboursement ».

### COMMENT CONTACTER NATIXIS INTERÉPARGNE ?

#### Internet

[www.epargnesalariale.banquepopulaire.fr](http://www.epargnesalariale.banquepopulaire.fr)

#### Fructi ligne

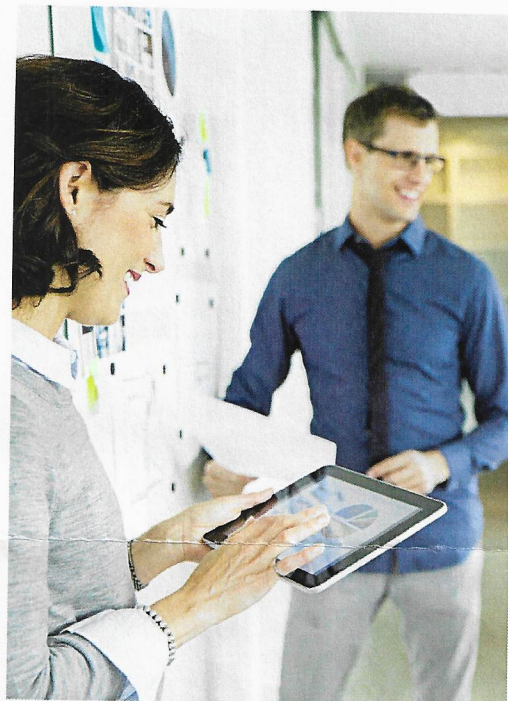
**02 31 07 78 00** (coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Serveur vocal interactif : 7j / 7 - 24 h / 24

Téléconseillers : du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00.

#### Twitter

Suivez notre compte @NatixisIE



### Votre Espace personnel

[www.epargnesalariale.banquepopulaire.fr](http://www.epargnesalariale.banquepopulaire.fr)

Connectez-vous avec votre adresse email ou votre code serveur et votre mot de passe

### Appli mobile et tablette



### Vos relevés 100 % en ligne

Vos relevés de compte et avis d'opération sont consultables 24h/24 et 7j/7 sur votre Espace personnel.

### Vos outils en ligne

**Simulateurs** : en libre accès sur [www.epargnesalariale.banquepopulaire.fr](http://www.epargnesalariale.banquepopulaire.fr)

**Thomas** : votre conseil virtuel en libre accès sur [www.epargnesalariale.banquepopulaire.fr](http://www.epargnesalariale.banquepopulaire.fr)

Pour plus d'informations sur les caractéristiques principales, les risques et les frais, consultez la fiche produit ou le DICI disponibles sur le site de Natixis Interépargne.

(1) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de l'indicateur de risque et de rendement indiqué dans ce document est celui en vigueur au 30/10/2017.

(2) La durée de placement recommandée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le fonds Avenir Obligataire est un compartiment du FCPE Avenir.